Image not found or type unknown

voisins ont accès chez moi après travaux

Par **Iggy**, le **06/05/2013** à **10:40**

Nous sommes propriétaires d'une maison centrale dans un groupe de trois maisons datant de 1897. Notre fonds bénéficie d'un étage supplémentaire par rapport aux voisins et d'un accès à une terrasse en deux parties, devant et derrière, de même niveau que les toitures terrasses des voisins. Ils disposent d'un droit de passage établi par acte notarié depuis chez nous pour effectuer tous travaux de réfection et d'entretien sur leurs toitures à condition de nous en informer par courrier. Nous n'en avons jamais refusé l'accès, même quand nous étions informés oralement. Or,ils viennent tous deux de percer leur toiture et de poser des globes sur charnière à 60cm de mes murs leur permettant d'accéder à leur toit. Le problème est que nous n'avons pas été avertis de ces travaux, que la porte fenêtre qui donne sur la terrasse n'est pas fermée et qu'ils ont maintenant possibilité d'accéder chez nous.Il n'y a pas possibilité de clôturer entre les propriétés, car nous devons pouvoir accéder par les côtés à notre terrasse qui se situe derrière, il y a une servitude d'écoulement des eaux de pluie et les bâtiments sont inscrits au patrimoine...Ma fille, qui a sa chambre à cet étage ne se sent plus tranquille.Quel recours avons-nous, sachant qu'en plus, les ouvriers sont passés sur notre terrasse pour aller de part et d'autre sans nous avertir et sans autorisation!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés